

# HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°117

Informations du 11 au 17 octobre 2008



## *JOURNAL OFFICIEL du 11 au 17 octobre 2008*

### **Coût de la construction du deuxième trimestre 2008**

Avis relatif à l'indice du coût de la construction du deuxième trimestre 2008

JORF n°0239 du 12 octobre 2008 page 15764 - texte n° 35 - NOR: ECES0824109V

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019600551&dateTexte>

### **Organismes HLM et SEM au titre des logements locatifs et des logements-foyers - Cotisation additionnelle à la CGLLS**

Arrêté du 19 septembre 2008 fixant les modalités de calcul de la cotisation additionnelle à la Caisse de garantie du logement locatif social

JORF n°0241 du 15 octobre 2008 page 15836 - texte n° 25 - NOR: MLVU0820698A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019647106&dateTexte>

[Code de la construction et de l'habitation](#)

## *CONSEIL DES MINISTRES*

### **Les décisions prises pour faire face à la situation de l'immobilier**

Le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dont l'examen commence au Sénat, comporte des mesures structurelles pour répondre à la crise du logement, avec des dispositions sur la mobilisation des acteurs et le développement d'une offre nouvelle de logements. Le projet de loi de finances pour 2009 soutient également la construction des logements performants sur le plan de la consommation énergétique en majorant pour ces derniers les aides à l'accession à la propriété. En sus de ces dispositions, quatre séries de mesures ont été arrêtées : Le nombre de « pass foncier » sera augmenté de 20 000 à 30 000. La garantie que l'État apporte aux crédits immobiliers des ménages via les « Prêts d'Accession Sociale » sera étendue. 60 % des ménages y deviendront éligibles contre 20 % actuellement. Un programme exceptionnel d'acquisitions en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 30 000 logements sera lancé. La libération de terrains appartenant au secteur public sera facilitée pour accélérer leur vente afin d'y construire de nouveaux logements...

Conseil des ministres - [Communication](#) - 2008-10-13

## *PARLEMENT*

### **Projet de loi logement (articles déjà examinés)**

[http://ameli.senat.fr/publication\\_pl/2007-2008/497.html](http://ameli.senat.fr/publication_pl/2007-2008/497.html)

## *CIRCULAIRES*

### **Création de maisons relais**

Programme de développement des maisons relais dans le cadre de la mise en oeuvre du grand chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Réalisation de l'objectif 12 000 places à l'horizon 2012...

B.O Santé - Circulaire DGAS/DGALN n° 2008-248 du 27 août 2008 - NOR : M TSA0830802C

[http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-09/ste\\_20080009\\_0100\\_0176.pdf](http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-09/ste_20080009_0100_0176.pdf)

## CIRCULAIRES (suite)

### Hébergement et logement des femmes victimes de violences

Si la violence au sein du couple touche toutes les catégories sociales, comme l'a mis en évidence l'enquête nationale sur les violences envers les femmes (ENVEFF) publiée en 2003, les femmes en situation de précarité, sans emploi et/ou sans formation, rencontrent des difficultés plus importantes pour retrouver leur autonomie ; elles sont en effet davantage contraintes à recourir à un service d'hébergement ou à rechercher un logement social...

B.O Santé - Circulaire interministérielle NSDFE/DPS/DGAS/DGALN n° 2008-260 - 2008-08-04 - NOR : MTSF0830769

[http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-09/ste\\_20080009\\_0100\\_0177.pdf](http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2008/08-09/ste_20080009_0100_0177.pdf)

## JURISPRUDENCE

### Déclaration d'insalubrité - Recours

(...) Considérant que le recours dont dispose le propriétaire d'un logement contre la décision par laquelle l'autorité préfectorale déclare ce logement insalubre en application des dispositions des articles L. 1331-26 et suivants du code de la santé publique est un recours de pleine juridiction ; qu'il appartenait donc au tribunal administratif statuant sur un tel litige, de se prononcer sur le caractère de l'immeuble au regard des textes en vigueur à la date de son jugement ; que, par suite, en citant les dispositions de l'article L. 1331-26 du code de la santé publique dans leur rédaction résultant de leur modification par l'ordonnance du 15 décembre 2005 susvisée, en vigueur à la date à laquelle il a statué, le tribunal administratif n'a pas entaché son jugement d'erreur de droit ; Considérant qu'il résulte de l'instruction que le préfet de Lot-et-Garonne a pris l'arrêté attaqué sur le fondement des articles L. 1331-26 et suivants du code de la santé publique et qu'il a qualifié la maison d'habitation de Mme X d'immeuble irrémédiablement insalubre pour justifier une interdiction définitive d'habitation, ce qui était contesté par Mme X devant le tribunal administratif ; que dans ces conditions, le tribunal administratif n'a pas entaché son jugement d'erreur de droit en examinant le bien-fondé de cette qualification alors que, même si l'immeuble en question n'avait pas été qualifié d'insalubre, il aurait pu faire l'objet d'une expropriation sur le fondement de l'article 13 de la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 modifiée en vertu duquel, à titre exceptionnel, un immeuble ni insalubre ni impropre à l'habitation peut faire l'objet d'une expropriation lorsque celle-ci est indispensable à la démolition d'immeubles insalubres (...)

[Cour Administrative d'Appel de Bordeaux N° 06BX02563 - 2008-09-02](http://www.couradministrative.fr/CourAdministrative/Bordeaux/06BX02563-2008-09-02)

## REPONSES MINISTERIELLES

### Rappel - Aires de stationnement pour nomades

La création des aires d'accueil des gens du voyage ne peut pas être considérée comme relevant de la compétence équilibre social de l'habitat, et notamment de la constitution de réserves foncières. Si les communes souhaitent faire intervenir un EPCI en ce domaine, elles peuvent dès lors lui transférer la compétence dont elles définissent le contenu. Le transfert de la compétence doit être opéré dans les conditions définies aux articles L. 5211-5 ou L. 5211-17 du CGCT...

Assemblée Nationale - 2008-10-07 - Réponse Ministérielle N° 28485

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-28485QE.htm>

## REVUE DU WEB

### Indice de référence des loyers - 3e trimestre 2008

Fiche synthétique de présentation des résultats

INSEE - 2008-10-15

<http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=35&type=1>

Informations Rapides

[http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic\\_conj/donnees/doc\\_idconj\\_35.pdf](http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_35.pdf)

## REVUE DU WEB (suite)

### Guide de l'observation locale de la politique de la ville

Pour accompagner de manière pragmatique les démarches locales, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre des contrats urbains de cohésion sociale et de la dynamique "Espoir banlieues", la délégation interministérielle à la Ville, associée à la Fédération nationale des agences d'urbanisme, vient de publier un guide de l'observation locale de la politique de la ville. Ce document contient une description des recommandations et engagements de l'Etat sur cette question, notamment en tant que principal fournisseur d'informations statistiques...

DIV - Observation locale et politique de la ville - Septembre 2008

[http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_de\\_l\\_observation\\_locale\\_cle0b1fe4.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_l_observation_locale_cle0b1fe4.pdf)

### Assainissement non collectif

Synthèse des dispositions relatives à l'assainissement non collectif et état d'avancement de leur mise en oeuvre...

MEEDDAT - 2008-10-17

<http://www.ecologie.gouv.fr/Synthese-des-dispositions.html>

Arrêté relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif - Projet validé en interministériel

<http://www.ecologie.gouv.fr/Projet-valide-en-interministeriel.html>

### Respect de la mixité sociale (communiqué AMGVF)

A l'occasion du projet de loi « mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion », l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) fait part de ses positions sur un texte qui « risque de menacer le respect de la mixité sociale ». Il souligne par ailleurs, l'absence de concertation dans sa phase de préparation...

AMGVF - Communiqué de presse - 2008-10-13

<http://www.grandesvilles.org/spip.php?article1160>

\*\*\*\*\*

### Propriété partagée : un toit pour tous, ensemble

Alors que le projet de loi sur le logement arrive devant le Sénat, en pleine crise de l'immobilier, coup de projecteur sur un mode alternatif d'accès à la propriété : les coopératives d'habitants.

Le Moniteur - 2008-10-14

[http://www.lemoniteur.fr/actualite/immobilier/propriete\\_partagee\\_toit\\_tous\\_ensemble/DA1CF9D9D.htm](http://www.lemoniteur.fr/actualite/immobilier/propriete_partagee_toit_tous_ensemble/DA1CF9D9D.htm)

### Nexity signe un accord avec les collecteurs du 1% logement pour un "Pass-Foncier" collectif

Le promoteur immobilier a annoncé qu'il venait de signer avec Astria, Solendi, Cilgere et Gicune une "convention de partenariat pour favoriser la mise en oeuvre rapide" de l'extension du "Pass-Foncier" à l'habitat collectif.

Le Moniteur - 2008-10-15

[http://www.lemoniteur.fr/actualite/immobilier/nexity\\_signe\\_accord\\_collecteurs\\_1/DB03FFCE9.htm](http://www.lemoniteur.fr/actualite/immobilier/nexity_signe_accord_collecteurs_1/DB03FFCE9.htm)

Bulletin d'informations édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (<http://www.idveilleofficiel.fr>)

Pour vous abonner à la Lettre Habitat et Collectivités Locales, inscrivez-vous gratuitement sur le site <http://www.inventaires.fr>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires*, 35-37, avenue Joffre - 94160 Saint-Mandé - tel. : 01 48 08 49 20

Courriel : [contact@inventaires.fr](mailto:contact@inventaires.fr)

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.